



Droit d'échelle - mur mitoyen - empiétement pour isolation par l'extérieur épaisse

Par **jako38**, le **26/06/2019** à **11:37**

Je suis entrain de mettre en place des travaux d' isolation par l'extérieur sur ma maison. Or, une des façades est mitoyenne, avec la propriété voisine. J'ai un accord de principe oral avec le voisin pour l'empiétement de 15 à 17cm d'épaisseur d'isolation, chez lui. Mais savez vous s'il faut faire officialiser cette servitude, si c'en est une, et comment?

J'ai vu sur internet qu'en cas d'accord amiable, on doit faire acter la servitude par huissier. J'ai aussi vu que servitude et empiétement étaient incompatibles, qu'il fallait acheter une bande de terrain (de 20cm) pour réaliser ce type d'isolation. Cette dernière solution(d'achat) ne résous d'ailleurs pas tout car il y a un cabanon accolé, qui appartient donc au voisin, et l'isolation, à cet endroit, commencerait au dessus du cabanon.

Pouvez vous me dire quelle est la meilleure solution a adopter.

Merci d'avance